



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°25-2024-032

PUBLIÉ LE 19 FÉVRIER 2024

# Sommaire

## **DDFIP du Doubs /**

25-2024-02-15-00006 - Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts (1 page)

Page 3

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations /**

25-2024-02-01-00006 - Arrêté portant modification de la composition de la commission de médiation relative au droit au logement opposable pour le département du Doubs (6 pages)

Page 5

25-2024-02-19-00001 - DDETSPP-Direction - Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat. La Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs (2 pages)

Page 12

DDFIP du Doubs

25-2024-02-15-00006

Liste des responsables de service disposant de la  
délégation de signature en matière de  
contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III  
de l'article 408 de l'annexe II au code général des  
impôts

Direction départementale des finances publiques du Doubs

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsables des services
GANDOIS Jocelyne MARQUES Jacques, responsable par intérim	<b>Service des Impôts des Entreprises :</b> BESANÇON MONTBELIARD
PIERROT Thierry PLAT Anne-Marie, responsable par intérim	<b>Service des Impôts des Particuliers :</b> BESANÇON MONTBELIARD
MARECHAL Bruno	PONTARLIER
BRIQUEZ Claude, responsable par intérim	<b>Service des Impôts des Particuliers</b> MORTEAU
LAURENT-DOINEAU Marie-Armelle	<b>Pôles</b> Pôle de contrôle et d'expertise
GAILLARD-MINY Anne	Pôle de recouvrement spécialisé
GUEMIN Jean-Luc	Pôle National de Contrôle à Distance
PERNOT René	<b>Brigades</b> pôle de contrôle revenus et patrimoine
PERRIER Delphine	1ère brigade départementale de vérification
CLERGET Nicolas	2ème brigade départementale de vérification
PERNOT René	pôle de contrôle revenus et patrimoine
LOPES Manuel	<b>Services fonciers</b> Service de publicité foncière et d'enregistrement BESANCON 1
MARTZOLFF Patricia	Service de publicité foncière et d'enregistrement MONTBELIARD
DARAIGNIEZ Marjorie, responsable par intérim	Service départemental des impôts fonciers

Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des Solidarités et de la Protection des  
Populations

25-2024-02-01-00006

Arrêté portant modification de la composition  
de la commission de médiation relative au droit  
au logement opposable pour le département du  
Doubs



**PRÉFET  
DU DOUBS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations du Doubs**

**Arrêté N°**

**Portant modification de la composition de la commission de médiation relative au droit au logement opposable pour le département du Doubs**

Le préfet du Doubs  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.441 à L.441-2-3-4 et R.441-13 à R.441-18-5 ;

**VU** la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 modifiée instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures relatives à la cohésion sociale ;

**VU** le décret n° 2007-295 du 5 mars 2007 modifié instituant le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable ;

**VU** le décret n° 2017-834 du 5 mai 2017 portant diverses dispositions modifiant le code de la construction et de l'habitation en matière de demande et d'attribution de logement social ;

**VU** le décret du 12 janvier 2024 portant nomination du préfet du Doubs – M. BASTILLE Rémi ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 25-2021-04-01-00002 du 1<sup>er</sup> avril 2021 portant organisation de la direction départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 25-2023-10-03-00006 du 03 octobre 2023 fixant la composition de la commission de médiation relative au droit au logement opposable pour le département du Doubs ;

**VU** l'arrêté n° 25-2024-01-29-00002 du 29 janvier 2024 portant délégation de signature à Mme Nathalie VALLEIX, Secrétaire Générale de la Préfecture du Doubs

**Sur** proposition de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : La composition de la commission de médiation relative au droit au logement opposable prévue à l'article 1 de l'arrêté n° 25-2023-10-03-00006 du 03 octobre 2023 est modifiée comme suit :

- **Président** : Roberto SCHMIDT, personnalité qualifiée (3<sup>e</sup> mandat)
- 
- 
- 
- **1<sup>er</sup> collègue : Trois représentants de l'État**
  - La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant
  - Le chef du service emploi-solidarités de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant
  - L'adjoint au chef de service emploi-solidarités de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations ou son représentant
- 
- 
- **2<sup>e</sup> collègue : Représentants du conseil départemental du Doubs, des établissements publics de coopération intercommunale ayant conclu un accord collectif intercommunal ou signé une convention intercommunale d'attribution et des communes**
  - ***Un représentant du département désigné par le conseil départemental :***
    - **Membre titulaire :**  
Delphine SAGER (1<sup>er</sup> mandat)
    - **Membres suppléants :**  
Justine FUMEY (1<sup>er</sup> mandat)  
Pierre PERRIN (1<sup>er</sup> mandat)
  - ***Un représentant des EPCI ayant conclu un accord collectif intercommunal ou signé une convention intercommunale d'attribution :***
    - Pas de représentant dans le département
  - ***Un représentant des communes désigné par l'association des maires du Doubs :***
    - **Membre titulaire :**  
André TERZO (Conseiller municipal, Ville de Besançon) (1<sup>er</sup> mandat)
    - **Membres suppléants :**  
Sylviane MARBEUF (Adjointe au maire de Baume-les-Dames) (2<sup>e</sup> mandat)  
Bénédicte HERARD (Adjointe au maire de Pontarlier) (2<sup>e</sup> mandat)
- 
-



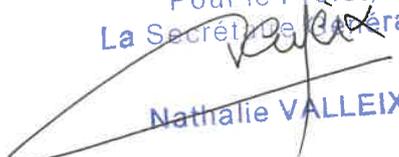
- **4<sup>e</sup> collège : représentants des associations de locataires et des associations agréées dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, œuvrant dans le département**
  - 
  - 
  - ***Un représentant d'une association de locataires affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :***
    - **Membre titulaire :**  
Danielle LEROY ABOUDA (CLCV) (2<sup>e</sup> mandat)
    - **Membre suppléant :**  
Nicolas DIAMANDIDES (CLCV) (2<sup>e</sup> mandat)  
Abdul ATRACH (CNL) (1<sup>er</sup> mandat)
  - ***Deux représentants des associations agréées dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :***
    - **Membres titulaires :**  
Marcel COTTINY (UDAF) (2<sup>e</sup> mandat)  
Alain CONTEJEAN (Association Solidarité Femmes) (3<sup>e</sup> mandat)
    - **Membre suppléant :**  
Cynthia RENARD (UDAF) (2<sup>e</sup> mandat)
  - 
  - 
  -
- **5<sup>e</sup> collège : représentants des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département et représentant désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles**
  - 
  - ***Deux représentants des associations de défense des associations de défense des personnes en situation d'exclusion œuvrant dans le département :***
    - **Membres titulaires :**  
Fernanda CARDOSO (VYV3 BOURGOGNE) (3<sup>e</sup> mandat)  
Amandine LAGARDE (SMJPM 25) (2<sup>e</sup> mandat)
  - ***Un représentant désigné par les instances de concertation mentionnées à l'article L115-2-1 du code de l'action sociale et des familles***  
  
Pas de représentant désigné

**Article 2 :** Les autres dispositions restent inchangées.

**Article 3 :** La présente décision peut faire l'objet soit d'un recours administratif, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANCON Cedex 3, dans le délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

**Article 4 :** La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Doubs et dont copie sera adressée à chacun des membres de la commission.

A Besançon, le 1 FEV. 2024

Le Préfet,  
Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale,  
  
Nathalie VALLEIX



Direction Départementale de l'Emploi, du  
Travail, des solidarités et de la Protection des  
Populations

25-2024-02-19-00001

DDETSPP-Direction - Arrêté portant  
subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et  
des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
La Directrice départementale de l'emploi, du  
travail, des solidarités et de la protection des  
populations du Doubs

**Arrêté n°**

portant subdélégation de signature en matière  
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses  
imputées sur le budget de l'État

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités  
et de la protection des populations du Doubs

VU la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée, relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatifs aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations,

VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires du budget du ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale et de leurs délégués,

VU l'arrêté préfectoral n° 25-2024-02-09-00005 du 09 février 2024 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État à Mme Annie TOUROLLE, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations du Doubs,

**ARRÊTE:**

**Article 1:** En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 25-2024-02-09-00005 susvisé, subdélégation de signature pour l'ensemble des programmes et pour les attributions mentionnées, est donnée à :

- M. Claude LE QUÉRÉ, directeur départemental adjoint,
- M. Pascal MARTIN, directeur départemental adjoint,

Pour les programmes spécifiques à:

- Mme Joëlle REMONNAY, inspectrice de la santé publique vétérinaire, pour le programme n° 206
- M. François BREZARD, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, pour le programme n°206
- M. Abdelmalek SAIDANI, inspecteur de la santé publique vétérinaire, pour le programme n°206
- Mme Catherine RENARD, chef technicienne du ministère chargé de l'agriculture, pour le programme n°206
- M. Alain RATTE, directeur adjoint du travail, chef du service Emploi-Solidarités, pour l'ensemble des programmes du domaine Emploi-Solidarités
- M. Laurent VIENOT, inspecteur de l'action sanitaire et sociale, adjoint au chef de service Emploi-Solidarités, pour l'ensemble des programmes du domaine Emploi-Solidarités
- M. Jérôme RUEFF, attaché d'administration, adjoint au chef de service Emploi-Solidarités, pour l'ensemble des programmes du domaine Emploi-Solidarités,
- Mme Virginie POUSSIER, attachée d'administration, adjoint au chef de service Emploi-Solidarités, pour l'ensemble des programmes du domaine Emploi-Solidarités
- Mme Séverine OBERLIN, attachée d'administration, référente du bureau comptable et financier pour l'ensemble des programmes du domaine Emploi-Solidarités et dans la limite des tâches relevant du bureau comptable et financier,
- Mme Anne-Marie MORTUREUX, inspectrice de l'action sanitaire et sociale, pour les programmes n°104, 157, 177, 303, 304
- Mme Ghislaine FLORENTZ, inspectrice du travail pour le programme n°111
- Mme Yamina HEDDAR, attachée d'administration pour le programme n°135
- Mme Nathalie BARNEL, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, pour le programme n°147
- Mme Béatrice GEAY, secrétaire administrative de classe supérieure, pour le programme n°147

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures et contraires au présent arrêté sont abrogées.

**Article 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif ou contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, 30 rue Charles Nodier, 25044 BESANÇON Cedex 3, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs.

**Article 4 :** La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Doubs et dont un exemplaire sera adressé au Directeur départemental des finances publiques du Doubs.

Fait à Besançon, le **19 FEV. 2024**

La Directrice départementale de l'emploi,  
du travail, des solidarités et de la  
protection des populations,



Annie TOUROLLE

DDETSPP du Doubs  
5 Voie Gisèle Halimi  
BP 91705  
25043 BESANÇON Cedex